

Conditions d'inscription aux séjours en accueils de loisirs :

- Remplir le dossier d'inscription UFCV 2025-26 et verser les frais de dossier
- Compléter la fiche séjour
- Verser l'acompte de 50% du séjour (privilégier les chèques et chèques ANCV)
- Attestation VACAF pour bénéficier de l'AVE (Aide Vacances Enfant)

Les familles ayant des factures impayées ne pourront pas inscrire leur enfant au séjour.

Conditions d'annulation des séjours :

Du fait de l'UFCV : Le séjour peut être annulé si le nombre d'inscrits est inférieur à 10. Dans ce cas l'acompte sera remboursé aux familles ou déduit de la facture de l'accueil de loisirs.

Du fait de la famille : Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par écrit auprès de la directrice de l'accueil de loisirs et entraîne une retenue sur le montant du séjour de :

- 25 % 21 jours avant le début du séjour
- 50 % 14 jours avant le début du séjour
- 100 % 7 jours ou moins avant le début du séjour

Aides financières aux séjours :

Pour les familles bénéficiaires d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales, merci de nous en informer à l'inscription de votre enfant. Le séjour est éligible aux aides VACAF.

Aide Vacances Enfants :

Selon votre Quotient Familial (QF), vous pouvez bénéficier d'une aide

- QF < 299 : 70 % pris en charge
- QF de 300 à 600 : 50 % pris en charge
- QF de 601 à 700 : 30 % pris en charge

Aucune avance de frais est nécessaire sur ces aides.



**POUR LES
ENFANTS
DE 6 À 8 ANS
ENFANTS NÉS EN
2019, 2018 ET 2017**

LES ARTS DU CIRQUE

**DU 15 AU 17 JUILLET 2026
À STE-ANNE D'AURAY**

*Organisé par l'accueil de
loisirs de Colpo*



Ce séjour s'inscrit dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Colpo et de St-Philibert. Proposer un séjour commun permet de rencontrer de nouvelles personnes et d'avoir une nouvelle dynamique de groupe.



LES ACTIVITÉS :

Les enfants participeront à 3 demi-journées de découverte aux arts du cirque encadrés par des professionnels.

Ils auront aussi l'occasion de participer à des activités, des veillées, à la vie quotidienne du campement.

Le camping se situe à 800m du site où les séances de cirque auront lieu.



L'HÉBERGEMENT :

En tente de 2 ou 3 personnes

Camping Municipal du Motten
6, Allée des Pins
56400 Ste-Anne d'Auray



EQUIPE D'ANIMATION ET TRANSPORT :

Les enfants seront encadrés par Axelle et Laly-Flore (12 enfants) ainsi qu'un animateur de St Philibert (6 enfants).

Le transport aller se fera en bus : Rdv mercredi 9h à l'accueil de loisirs

**Le retour sera à organiser par les familles :
Spectacle à 16h à St Anne d'Auray.**

INSCRIPTIONS / TARIFS :

Pour le bon déroulement du séjour, le nombre est limité à 12 enfants (pour Colpo)

Date de début des demandes d'inscriptions : mercredi 13 mai 2026

(par mail à partir de 9h uniquement)

Date limite des demandes d'inscriptions : mercredi 03 juin 2026

Confirmation par l'accueil de loisirs : début juin 2026

QF < 700 €	QF de 701€ à 1 000€	QF de 1 001€ à 1300€
137 €	142 €	147 €
QF > 1300 €	Hors communes	
152 €	157 €	

Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter :

CAMENEN Leslie

accueildeloisirs.colpo@ufcv.fr / 02 97 66 89 49